

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 13 - 14 mai 1999

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/99/6-A/11
12 avril 1999
ORIGINAL: FRANÇAIS

PROJET DE DÉVELOPPEMENT APPROUVÉ PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 1998— RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO 6009.00

Réintégration sociale des groupes vulnérables de la ville de Kinshasa et des environs

Nombre de bénéficiaires **3 800 familles
(19 000 personnes)**

Durée du projet **Un an**

Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	1 938 299
Coût total des produits alimentaires	1 402 750
Coût total pour le gouvernement	32 880
Coût pour "Vision mondiale/World Vision"	155 450
Coût total du projet	2 126 629

RÉSUMÉ

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Programme triennal de développement socio-économique du gouvernement, a pour objectif de soutenir les efforts des groupes vulnérables dans la ville de Kinshasa, et en particulier des femmes, en vue de les aider à améliorer leurs conditions de vie. Ces groupes effectueront des travaux d'intérêt communautaire dans le cadre de l'assainissement de la ville, de la réhabilitation de pistes de desserte agricole et de la réalisation d'activités génératrices de revenus.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) interviendra à travers le volet "vivres-contre-travail" pour soutenir les efforts consentis par ces populations pour se prendre en charge. L'Organisation non gouvernementale internationale "Vision Mondiale" a été retenue comme partenaire opérationnel du projet. Cette expérience pilote pourrait servir de base pour un programme à plus grande échelle. Ce projet, bien que approuvé le 13 août 1998, n'est pas encore opérationnel à cause de l'insécurité qui prévaut dans l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional: M. Zejjari tel.: 066513-2201

Coordonnateur de programmes, OSA/2: S. Porretti tel.: 066513-2383

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).

